



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



13^e RÉUNION INTERAMÉRICAINNE, AU NIVEAU MINISTÉRIEL, SUR LA SANTÉ ET L'AGRICULTURE

Washington, D.C., 24-25 avril 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RIMSA13/3 (Fr.)

7 mars 2003

ORIGINAL : ESPAGNOL

RAPPORT DU PROGRAMME DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE SUR LA RÉALISATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PROGRAMMATIQUES DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN, 1999-2002

L'Unité de santé publique vétérinaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) avec ses centres PANAFTOSA (Centre panaméricain de la fièvre aphteuse) et INPPAZ (Centre panaméricain pour la protection alimentaire et la lutte contre les zoonoses) coopère avec les États Membres à la formulation des politiques et l'exécution des plans et activités pour la prévention et le contrôle des zoonoses, des maladies transmises par les aliments et l'éradication de la fièvre aphteuse. Ces activités suivent les orientations stratégiques et programmatiques (OSP) de l'OPS, qui sont définies tous les quatre ans.

Avec l'appui de PANAFTOSA, les pays ont développé des programmes de vaccination bovine, de contrôle des foyers d'infection et de surveillance épidémiologique, et ces efforts ont donné lieu à une diminution importante des zones affectées par la fièvre aphteuse dans la Région. À travers l'INPPAZ, des systèmes d'information, des réseaux et des comités ont été établis pour appuyer les pays en matière d'innocuité alimentaire. L'engagement à éliminer la rage transmise par le chien est en train d'être tenu avec succès, car il y a eu en fait dans la Région une diminution de 75% des cas humains et canins au cours des dix dernières années.

Pour l'OPS, l'intégration entre santé et agriculture est essentielle pour l'amélioration des conditions de vie dans la Région. Pour l'appui politique indispensable à la coopération technique, l'Organisation repose sur la *Réunion interaméricaine, au niveau ministériel, sur la santé et l'agriculture* (RIMSA), l'unique forum régional de collaboration et de coordination entre les secteurs santé et agriculture à niveau politique élevé.

L'accent mis sur l'association entre santé et agriculture pour le développement des zones rurales, la révision des systèmes d'information et de surveillance épidémiologique, les stratégies de communication sociale pour les initiatives nationales et régionales, les nouvelles alliances institutionnelles et communautaires et le renforcement des fora de décisions politiques, sont quelques-uns des thèmes prioritaires de la coopération entre les pays qui ont été retenus pour les quatre années à venir.

Le présent document contient des informations sur les activités réalisées et le développement de l'Unité sur la période 1999-2000, ainsi que sur ses perspectives futures pour la considération des ministres de l'agriculture et de la santé qui participent à la 13^e RIMSA, conformément aux mandats des Organes directeurs de l'OPS.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
L'Organisation panaméricaine de la Santé et la santé publique vétérinaire	3
Mission de l'Unité de santé publique vétérinaire	3
Plan d'action et réalisations de l'Unité de santé publique vétérinaire	5
Innocuité des aliments.....	5
Éradication de la fièvre aphteuse	8
Contrôle de la rage	11
Contrôle d'autres zoonoses	14
Autres domaines d'action de l'Unité de santé publique vétérinaire	16
Perspectives futures de l'Unité de santé publique vétérinaire	16

L'Organisation panaméricaine de la Santé et la santé publique vétérinaire

1. La relation entre santé animale et santé humaine est reconnue par l'OPS et ses États Membres, et elle s'exprime en termes de la protection de la santé publique contre de possibles zoonoses ou des maladies transmises par les aliments, ainsi que de la dépendance humaine des animaux pour leur alimentation et leur nutrition.

2. L'Unité de santé publique vétérinaire de l'OPS fait partie de la prévention et du contrôle des maladies et elle se compose de la coordination à Washington D.C. et de deux centres spécialisés : le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse (PANAFTOSA), à Rio de Janeiro, Brésil et le Centre panaméricain pour la protection alimentaire et la lutte contre les zoonoses (INPPAZ), à Buenos Aires, Argentine. Les conseillers travaillent dans les représentations de l'OPS/OMS, et entre le Siège, les centres et les pays, 150 fonctionnaires sont au travail, parmi lesquels 50 sont des professionnels. Les 21 Centres de collaboration de l'OPS/OMS apparentés à la santé publique vétérinaire et situés dans des universités ou des centres de recherche de la Région, participent à la coopération.

3. Pour l'appui politique indispensable à la coopération technique, l'Unité de santé vétérinaire repose sur la Réunion interaméricaine, au niveau ministériel, sur la Santé et l'Agriculture (RIMSA), l'unique forum régional de collaboration et coordination entre les secteurs santé et agriculture, au niveau politique le plus élevé.

4. Outre RIMSA, le Comité hémisphérique pour l'éradication de la fièvre aphteuse (COHEFA), et la Commission panaméricaine pour l'innocuité alimentaire (COPAIA) sont également des fora au niveau politique le plus élevé, avec des représentants des producteurs de bétail et d'aliments, ainsi que des associations de consommateurs.

5. L'OPS approfondit son intégration dans le secteur de l'agriculture, comme l'illustre l'accord avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), pour travailler avec les communautés rurales et la coopération avec l'Office international des épizooties (OIE) sur des thèmes relatifs à la fièvre aphteuse, le Code zoosanitaire international et le bien-être animal. L'alliance avec l'Organisme international régional de santé animale (OIRSA) est importante pour des actions dans le domaine de la surveillance de zoonoses telles que l'encéphalite équine. L'OPS organise avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) le Réseau interaméricain de laboratoires d'analyse des aliments (RILAA) et la surveillance épidémiologique de la peste porcine.

Mission de l'Unité de santé publique vétérinaire

6. La mission de l'OPS/OMS consiste à coopérer avec les États Membres et à stimuler la coopération entre eux, pour la conservation d'un environnement sain en vue

du développement durable, au bénéfice des populations des Amériques. L'OPS s'acquitte de cette mission en collaboration avec les ministères de la santé, d'autres organismes gouvernementaux et internationaux, des organisations non gouvernementales, des universités, des organismes de la sécurité sociale, des groupes communautaires et d'autres.

7. Pour l'Unité de santé publique vétérinaire de l'OPS, la mission consiste à appuyer les États Membres dans leurs programmes nationaux dans les domaines suivants :

- surveillance, prévention et contrôle de zoonoses qui revêtent une importance pour la santé publique ;
- prévention des maladies transmises par les aliments ;
- innocuité des aliments destinés à la consommation humaine ;
- promotion de la santé animale dans le but d'accroître la production et la productivité et partant, l'offre d'aliments et le développement socio-économique ;
- promotion de la protection de l'environnement en ce qui concerne les risques potentiels pour la santé publique provenant de la production animale et de la possession de mascottes ; et
- développement de modèles biomédicaux pour investigation en santé et conservation de primates néotropicaux.

8. Ces activités vont de pair et elles axent leur action sur la chaîne de production des aliments, processus connu sous le nom « du champ à la table », qui est l'un des plus représentatifs du domaine de la santé publique vétérinaire. Le processus commence depuis l'élevage des animaux jusqu'à la consommation de produits d'origine animale. Entre ces deux points extrêmes il y a diverses étapes comme l'inspection, le transport, la fabrication et la conservation jusqu'à l'arrivée sur la table du consommateur, étapes qui exigent une attention intégrée en ce qui concerne la qualité et l'innocuité des produits.

9. Au cours de ce processus, il peut se produire des maladies comme la fièvre aphteuse qui, même si elle ne représente pas un risque direct pour la santé publique, a un impact négatif sur l'économie parce qu'elle diminue la production de bétail bovin et restreint les exportations. Il peut également se produire des maladies infectieuses comme la salmonellose et les colibacilloses (par *Escherichia coli*), qui sont des causes fréquentes de flambées de maladies transmises par les aliments dans la Région. Outre les souffrances humaines qu'elles entraînent, ces maladies affectent en particulier le tourisme et le commerce des aliments.

10. Un autre domaine d'action de la santé publique vétérinaire est le contrôle des zoonoses qui constituent une menace pour la santé publique même si elles ne sont pas nécessairement apparentées à la chaîne alimentaire. La plus connue d'entre elles en raison de sa gravité et sa létalité est la rage transmise principalement par les chiens, mais aussi par d'autres animaux domestiques et sylvestres et surtout par les chauves-souris.

11. Certaines zoonoses qui sont importantes pour la santé publique, sont assimilées à des situations environnementales comme la leptospirose qui provoque souvent des flambées lors d'inondations, la maladie de Lyme transmise par des tiques dans les bois des États-Unis d'Amérique, et le groupe d'encéphalite par arbovirus, telle que l'encéphalite équine vénézuélienne et plus récemment, l'encéphalite de l'Ouest du Nil.

12. Après l'attentat du 11 septembre 2001, un autre groupe de zoonoses est venu occuper le devant de la scène – le charbon et la peste – qui peuvent être utilisées potentiellement comme des armes biologiques.

13. L'Unité de santé publique vétérinaire apporte son appui au développement de modèles biomédicaux pour investigation. Par le biais du Centre de primatologie au Pérou, elle participe à la conservation d'espèces menacées de primates néotropicaux.

14. L'éducation en santé publique vétérinaire et l'organisation de services dans les secteurs de la santé et de l'agriculture des pays sont également des domaines qui relèvent de la coopération technique.

Plan d'action et réalisations de l'Unité de santé publique vétérinaire

Innocuité des aliments

15. « *Promouvoir la protection des aliments en conformité aux lignes d'action suggérées par le Bureau sanitaire panaméricain* » (OPS/OEP, 1999-2002).

Plan d'action

- Utilisation des axes stratégiques de l'OPS concernant l'établissement de normes, la dissémination de l'information, la formation des ressources humaines, la coordination de l'investigation et l'assistance technique directe ;
- Augmentation du potentiel de coopération technique grâce à l'utilisation du réseau de centres de collaboration de l'OPS/OMS; d'institutions spécialisées et à travers des alliances avec d'autres organismes internationaux et binationaux de coopération technique ;
- Utilisation des résultats et orientations des groupes consultatifs de l'OMS et du *Codex Alimentarius* pour coopérer avec les pays à l'établissement des bases scientifiques des normes et procédures des services de contrôle des aliments des pays ;
- Mobilisation de la communauté pour motiver sa participation en tant qu'agent du changement ;
- Promotion de la coopération technique entre pays.

16. Les actions relatives à l'innocuité des aliments promues par l'Unité de santé publique vétérinaire ont pour objectif de protéger la santé du consommateur tout comme celle du producteur, pour obtenir un meilleur accès aux marchés internationaux d'aliments produits dans les Amériques. Depuis 1991, ces actions sont assurées par l'INPPAZ.

17. La Commission panaméricaine pour l'innocuité alimentaire (COPAIA) a été établie en 1999 en vertu de la résolution RIMSA 12.R3. La Commission s'est réunie pour la première fois en 2001. Elle a pour objectifs de renforcer la décision politique en faveur des programmes nationaux de contrôle de l'innocuité des aliments et de promouvoir l'action conjointe entre les pays et l'action intersectorielle tout au long de la chaîne de production.

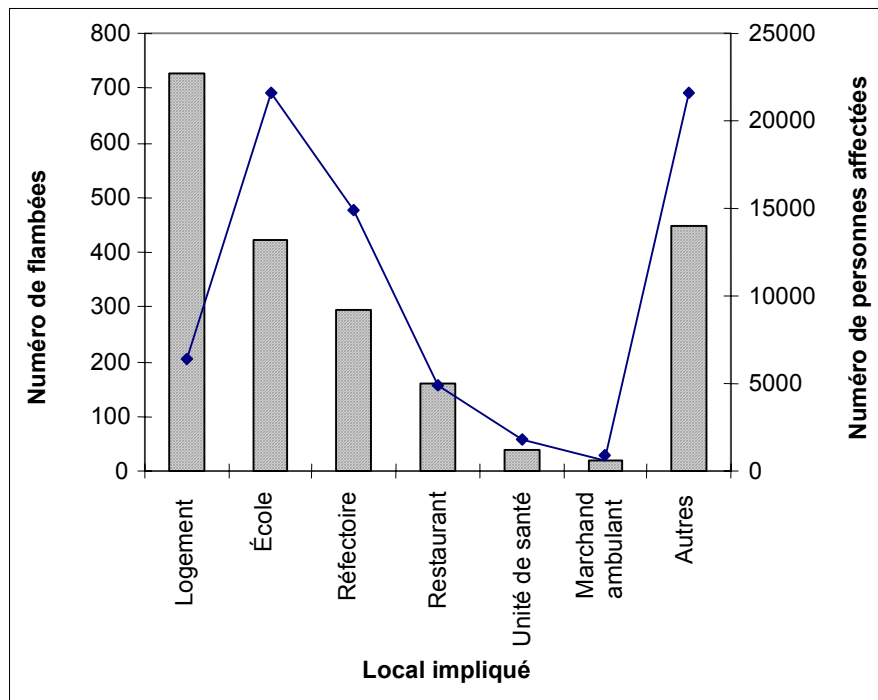
18. Les initiatives de l'INPPAZ, en coopération avec les pays qui articulent les activités concernant l'innocuité des aliments sont : le Système régional de surveillance épidémiologique (SIRVETA), le Réseau interaméricain de laboratoires d'analyse des aliments (RILAA), le Système régional d'information sur la législation des aliments et le Comité de coordination du Codex Alimentarius pour l'Amérique latine.

19. Le SIRVETA a été créé pour suivre les maladies transmises par les aliments (MTA) et est assuré de la participation de 21 États Membres. Ce Système, qui est accessible sur le site Web (www.panalimentos.org/sirveta), a été reconnu comme un

instrument unique pour la formulation de programmes de prévention et de contrôle des maladies transmises par les aliments.

20. Au cours de la période 1999-2002, par l'intermédiaire du SIRVETA, 2 266 flambées ont été notifiées, avec 77 605 personnes affectées et 70 décès. On admet que ces données ne correspondent pas à la situation réelle des MTA dans la Région, mais elles peuvent servir à identifier certains des problèmes. Le plus grand pourcentage des flambées (34%) s'est produit dans les logements, suivi des écoles (20%), dans lesquelles se trouve le plus grand nombre de personnes affectées (21 639). Les bactéries sont l'agent étiologique (63%) le plus fréquent des flambées, la plus importante étant *Salmonella* sp (20% du total des flambées); suivie par les virus (17%), parmi lesquels l'hépatite A (16% du total de toutes les flambées) est celle dont l'incidence est la plus forte. L'eau (21%) et la viande rouge (17%) sont les aliments qui interviennent avec la plus grande fréquence dans les flambées des maladies (Figure 1).

Figure 1. Nombre de flambées et de personnes affectées, selon le local où ont été consommés les aliments intervenant dans les MTA. Amériques, 1999–2002



Source : SIRVETA 2002, OPS

21. Le RILAA est assuré de la participation de 55 laboratoires d'analyse des aliments dans différents pays. Il fonctionne à titre d'appui aux programmes nationaux d'innocuité

des aliments, pour l'interaction entre laboratoires et pour l'harmonisation des procédures dans l'usage de normes et l'interprétation des résultats.

22. Le Système régional d'information sur la législation des aliments a pour objectif de promouvoir l'actualisation et l'harmonisation de la législation nationale, conformément aux normes internationales, en vue d'améliorer l'innocuité et la compétitivité des États Membres sur les marchés. Dix pays participent actuellement au Système.

23. Pour organiser les programmes nationaux, l'INPPAZ incite à la participation des pays au *Codex Alimentarius*, qui sont des normes pour les aliments adaptées et définies selon des critères internationaux, présentées de façon normalisée. Leur finalité est d'améliorer la qualité des aliments de consommation intérieure, de faciliter le commerce international et de garantir des pratiques commerciales équitables. En coordination avec le Comité de coordination du Codex Alimentarius pour l'Amérique latine, un espace virtuel a été créé sur l'Internet avec des salles de conversation interactives (*chatroom*) pour renforcer les échanges d'information et d'opinions entre les pays de la Région.

24. En vue de l'actualisation des systèmes d'inspection et de contrôle des aliments et de l'adoption de méthodes d'inspection modernes acceptées dans le monde entier, l'INPPAZ offre aux pays des programmes de formation à l'usage de la méthodologie d'analyse de dangers et de seuils critiques de contrôle (HACCP), aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et aux procédures opérationnelles standardisées de nettoyage et de désinfection (SSOP).

25. Avec l'appui de l'INPAAZ vers la fin de la période de quatre ans, des stratégies d'éducation et de communication sociale ont été développées dans des institutions publiques et privées en vue de la définition de politiques d'éducation sur l'innocuité des aliments. En 2002, le Canal Comunidad a été créé, espace sur l'Internet pour le consommateur (www.panalimentos.org/comunidad) avec des informations de base sur le concept de l'innocuité des aliments.

26. Les résultats sont décrits en détail dans le document RIMSA13/5 concernant la proposition de plan d'action de l'Institut panaméricain pour la protection alimentaire et la lutte contre les zoonoses (INPPAZ), 2004-2005.

Éradication de la fièvre aphteuse

27. « *Empêcher de nouvelles flambées dans les pays exempts de fièvre aphteuse et accroître les zones d'éradication dans les pays andins et dans le Nord du Brésil, en portant une attention particulière aux zones frontalières* » (OPS/OEP, 1999-2002).

Plan d'action

Le plan approuvé par la RIMSA en 1987 et évalué tous les deux ans par le COHEFA a les objectifs suivants :

- Appuyer les pays exempts de fièvre aphteuse pour qu'ils maintiennent cette situation.
- Réussir à ce que les pays affectés par la fièvre aphteuse intensifient et adaptent leurs programmes pour étendre les zones déjà libérées de la maladie.

28. L'éradication de la fièvre aphteuse en Amérique du Sud est essentielle pour l'économie des pays, principalement pour ceux qui exportent de la viande et ses produits dérivés, et/ou pour la disponibilité de protéines animales pour la nutrition.

29. Le Programme hémisphérique pour l'éradication de la fièvre aphteuse (PHEFA), exécuté par les États Membres depuis les années 60, est coordonné par PANAFTOSA, qui est responsable des actions de coopération technique de l'Unité de santé publique vétérinaire en cette matière. L'éradication de la maladie dans les pays sud-américains en 2009 est l'objectif de cette Unité.

30. A titre d'instance de coordination et d'appui au PHEFA, a été établi le Comité hémisphérique pour l'éradication de la fièvre aphteuse (COHEFA), qui rassemble des ministres de l'agriculture et des représentants d'associations d'éleveurs des pays. PANAFTOSA a fonction de secrétariat de plein droit et est responsable de la coordination et du suivi des résolutions adoptées par le Comité.

31. Lorsque les programmes de lutte contre la fièvre aphteuse ont démarré dans la décennie des années 60, l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes étaient déjà exemptes de la maladie. Par contre, toute l'Amérique du Sud continuait à en être affectée, à l'exception des Guyanes, du Surinam et de la Patagonie en Argentine. Au milieu des années 70, lorsque PANAFTOSA avait déjà mis en place le système de surveillance des maladies vésiculaires dans la Région, le taux de morbidité était de 28,8 cas de bovins pour chaque 10 000 animaux à raison de 2,5 exploitations affectées pour chaque 1 000.

32. Avec l'appui de PANAFTOSA, les pays de la Région ont développé des programmes dont les activités principales sont la vaccination des bovins, le contrôle des foyers d'infection et la surveillance épidémiologique qui comprend le diagnostic de laboratoire des variantes virales circulant dans les flambées. Ces efforts ont donné lieu à une diminution importante des indices, et ont atteint sur la période 1993–1997, la valeur de 2,6 cas pour chaque 10 000 bovins, et un taux d'exploitations affectées de 0,5 pour

chaque 1 000. En 1999, ces valeurs avaient encore baissé, atteignant 0,6 et 0,3 respectivement (Tableau 1).

Tableau 1. Taux de morbidité chez les bovins et de troupeaux affectés par la fièvre aphteuse, Amérique du Sud, 1967–2001

Période	Morbidité (pour 10 000 bovins)	Troupeaux affectés (pour 1 000)
Avant 1960 ^a	200 – 300	13 – 20
1967 – 1972 ^a	36 – 42	8 – 10
1973 – 1977 ^b	28,8	2,5
1978 – 1982 ^b	16,7	2,0
1983 – 1987 ^b	7,5	1,1
1988 – 1992 ^b	3,4	0,9
1993 – 1997 ^b	2,3	0,5
1998	0,6	0,4
1999	0,6	0,3
2000	0,4	0,1
2001 ^c	6,9	1,0

^a Estimation

^b Moyenne pour la période

^c Flambée qui s'est produite dans le Cône Sud

Source : PANAFTOSA/OPS, 2002

33. Jusqu'au milieu de l'an 2000, il n'y a pas eu de fièvre aphteuse dans la région du Cône Sud (Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay) et tous les états brésiliens qui composent les circuits bovins du Sud, du Centre Ouest et de l'Est du Brésil, avec une superficie d'environ 6,2 millions de Km² et une population de 140 millions de bovins (49% de la population bovine de l'Amérique du Sud). L'Argentine, le Chili et l'Uruguay avaient déjà obtenu la reconnaissance internationale de pays exempts de fièvre aphteuse sans vaccination, et le Paraguay et le Brésil, de pays exempts de fièvre aphteuse avec vaccination.

34. Cette situation épidémiologique favorable a représenté un avantage économique pour les pays du Cône Sud. Ils ont éliminé les pertes provoquées par la maladie, ont épargné sur le coût des vaccinations et des traitements, ont commencé de nouvelles

exportations de viande en Amérique du Nord et ont intensifié leur commerce avec les pays d'Europe et d'Orient.

35. A partir du deuxième semestre de l'an 2000, des flambées ont été enregistrées au Brésil et en Uruguay. A partir de février 2001, l'Argentine a subi une sérieuse épidémie qui s'est propagée dans le pays à l'exception de la zone exempte de la Patagonie. Le Chili, le Paraguay et le reste des états du Brésil de la zone exempte de fièvre aphteuse ont continué à en être exempts. En décembre 2002, le Paraguay a eu un foyer de fièvre aphteuse et a perdu sa condition de zone exempte de la maladie.

36. A travers la coopération avec PANAFTOSA qui est mandaté pour la surveillance de la fièvre aphteuse dans la Région, les pays du Cône Sud affectés par la maladie ont réagi rapidement et ont contrôlé la situation. Les actions de contrôle se sont intensifiées, comprenant des audits périodiques des programmes nationaux pour progresser dans le sens de l'éradication.

37. Les résultats sont décrits en détail dans le document RIMSA 13/4 concernant la proposition de plan d'action du Centre panaméricain de la fièvre aphteuse (PANAFTOSA), 2004-2005.

38. Des projets sous-régionaux comme celui du bassin amazonien, de la communauté andine des nations et d'autres ont réalisé des progrès importants.

Contrôle de la rage

39. « *Stimuler des activités de prévention de la rage avec l'établissement d'un réseau de laboratoires auquel participent les centres de collaboration de l'OMS/OPS* » (OPS/OEP, 1999-2002).

Plan d'action

- Les plans et stratégies pour le contrôle de la rage, qui ont été approuvés dans différentes réunions de la RIMSA, luttent pour l'élimination de la rage humaine transmise par le chien en Amérique latine et la surveillance et la prévention de la rage sylvestre.

40. L'élimination de la rage humaine transmise par le chien constitue l'un des mandats de l'Organisation et l'une des priorités de l'Unité de santé publique vétérinaire. Les efforts ont porté sur le renforcement des programmes nationaux en vue de la réalisation des actions traditionnelles de contrôle : la vaccination canine, les soins aux personnes agressées et la surveillance épidémiologique. En Amérique latine, environ 42

millions de chiens sont vaccinés chaque année, 1 million de personnes approximativement sont soignées car elles risquent de contracter la maladie et plus de 100 laboratoires font partie du réseau de diagnostic de la rage.

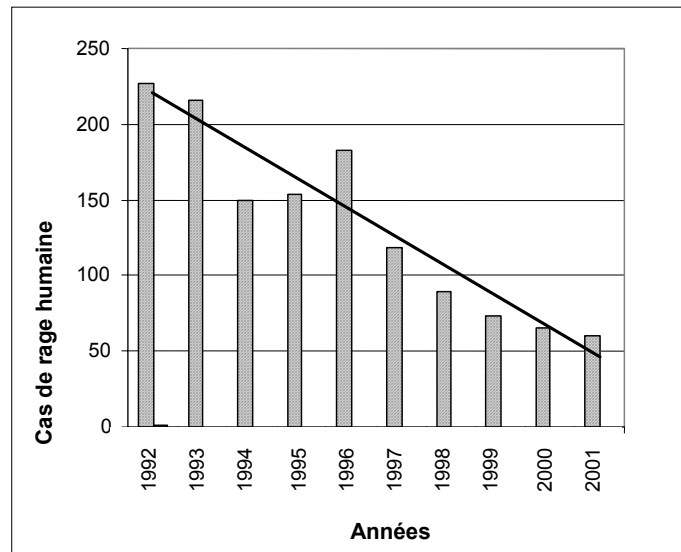
41. Entrent également dans ce cadre la supervision de l'usage de vaccins et d'autres produits biologiques de qualité et d'innocuité confirmées, la formation de réseaux de laboratoires de diagnostic entrant dans le cadre des centres de collaboration de l'OPS/OMS et l'utilisation de stratégies de communication sociale pour les actions préventives. PANAFTOSA maintient un système régional de surveillance épidémiologique de la rage – SIRVERA – qui a été établi dans les années 70 et qui revêt une importance fondamentale pour l'analyse de la situation épidémiologique de la rage dans la Région et pour la définition de stratégies destinées à son contrôle.

42. Au début des années 80, les pays se sont engagés à éliminer la rage urbaine des principales villes de la Région. Cet engagement est en train d'être tenu avec succès car 19 des 21 capitales d'Amérique latine n'ont pas notifié de cas de rage humaine transmise par le chien au cours des dernières années, et 12% seulement des villes principales (chefs-lieux de provinces/d'états) en ont notifié. L'objectif actuel de l'OPS, approuvé par les pays de la Région, est d'éliminer la rage humaine transmise par le chien en 2005.

43. L'occurrence de cas de rage humaine a diminué notablement dans la Région des Amériques au cours des 10 dernières années. Il s'est produit une diminution de 227 cas en 1992 à 56 en 2001, ce qui représente une réduction de 75% des décès imputables à cette maladie.

44. Pour l'année 2002, les notifications, encore partielles, indiquent une réduction encore plus forte, avec un nombre de 25 cas humains. Si l'on analyse la tendance, on peut constater que sur les 10 années examinées (1992–2001), la rage s'est réduite en moyenne à 20 cas humains par année (Figure 2).

Figure 2. Cas de rage humaine. Amériques, 1992-2001



Source : SIRVERA 2002, OPS.

45. La rage chez les chiens suit la même tendance à la diminution. Elle est tombée à 76% au cours des 10 dernières années et en 2001, 1 652 cas ont été signalés. Ce résultat significatif a été possible grâce au grand effort réalisé par les gouvernements des pays de la Région, avec l'appui de l'OPS, principalement en ce qui concerne la vaccination massive des chiens.

46. En 2001, le chien a été la source d'infection de 71,2% (37 cas) des 52 cas notifiés avec des informations sur l'animal transmetteur. Ces cas se sont produits dans 7 pays seulement (qui représentent 38% de la population de la Région), des 48 pays et territoires qui constituent les Amériques. La moitié des cas ont été enregistrés dans des pays qui représentent 7% de la population de la Région. Des cas de rage humaine transmise par le chien ont été signalés en Bolivie, au Brésil, en Haïti (pays qui a le taux le plus élevé), en Equateur, au Salvador, au Guatemala et au Mexique.

47. Alors que l'on contrôle maintenant la rage transmise par le chien, les cas humains transmis par des animaux sylvestres prennent une plus grande importance. Au cours de l'année 2001, près de 15% des cas humains ont été transmis par des chauves-souris. Ces cas se sont produits tant en Amérique latine – la majorité d'entre eux par des chauves-souris hématophages – qu'en Amérique du Nord – par des chauves-souris qui ne sont pas hématophages.

48. En 2001, 12 486 cas de rage chez les animaux ont été signalés et parmi ceux-ci, 7 800 (62%) étaient des animaux sylvestres. La majorité des cas diagnostiqués chez des

animaux sylvestres s'est produite en Amérique du Nord (94%), qui possède la meilleure surveillance épidémiologique pour ces espèces, alors que la majorité des cas de rage chez les chiens s'est produite en Amérique latine (94,2%).

Contrôle d'autres zoonoses

49. « Promouvoir l'élimination de la tuberculose bovine et de la brucellose; appuyer l'éradication du ténia échinocoque/hydatide dans les pays du Cône Sud; promouvoir le développement de la capacité de diagnostic de laboratoire pour la surveillance épidémiologique dans les zones d'encéphalite équine vénézuélienne » OPS/ OEP (1999-2002).

Plan d'action

- Elaboration de politiques et renforcement des programmes nationaux pour le contrôle et/ou l'éradication de la tuberculose bovine, la brucellose, l'hydatide et le ténia/cysticerque.
- Identification des risques et développement de systèmes de surveillance pour la prévention et le contrôle opportun de zoonoses émergentes et réémergentes comme les encéphalites équines, la peste bubonique et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), entre autres.

50. La brucellose et la tuberculose bovine continuent à représenter un important problème pour la santé publique et l'économie en Amérique latine. Le Canada est exempt de ces deux maladies, ainsi qu'une grande partie des États-Unis (41 États). Dans la majorité des pays et des territoires des Caraïbes anglophones, la présence de brucellose n'est pas confirmée. En Amérique centrale et en Amérique du Sud, ces maladies continuent à être endémiques dans la majorité des pays.

51. Les programmes de contrôle de ces maladies sont en train d'être renforcés au Mexique, au Pérou et dans les pays du Cône Sud. La brucellose causée par *Brucella melitensis*, transmise essentiellement par les caprins, continue à être un grave problème de santé publique au Mexique, au Pérou et à la frontière entre l'Argentine, la Bolivie et le Paraguay. Pour lutter contre cette maladie, des programmes de contrôle sont mis en place, fondés sur la vaccination massive des brebis et des chèvres.

52. La Bolivie, le Brésil, l'Equateur, les États-Unis et le Pérou sont les pays de la Région qui présentent des foyers actifs de **peste**, pays dans lesquels des cas sporadiques ont été signalés. Il s'est produit une réduction importante du nombre de cas, principalement au Pérou, qui a présenté plusieurs flambées pendant les cinq premières années de la décennie des 90. Des mesures sont prises dans ces pays pour rompre le cycle de transmission entre les rongeurs et les êtres humains, au moyen du contrôle de

l'infestation des rats dans les silos où sont stockés les céréales et d'autres aliments, et de l'établissement d'un système de surveillance appuyé par des laboratoires.

53. Après le passage de l'ouragan Mitch, l'Amérique centrale et les Caraïbes ont connu une augmentation de cas de **leptospirose**. L'OPS a collaboré à la surveillance épidémiologique avec les pays affectés au moyen de l'amélioration de leur capacité de diagnostic de laboratoire. Plusieurs pays de la Région poursuivent des activités permanentes de surveillance et de contrôle de la leptospirose, mais il faut toutefois fournir davantage d'efforts sur le plan des mesures de prévention et de contrôle.

54. En 2000 s'est tenue une réunion d'experts sur l'**hydatide**, autre zoonose importante dans la Région, principalement pour le Cône Sud. Lors de cette réunion, le document « Bases pour le contrôle et l'élimination de l'hydatide » a été élaboré, avec les orientations stratégiques pour l'homologation des programmes relatifs à l'élimination de cette maladie dans les pays du Cône Sud.

55. Le **ténia**, et sa forme larvaire le **cysticerque**, sont endémiques dans la Région. Le neurocysticerque est important pour la santé publique en raison de l'incapacité produite par ses symptômes neurologiques et de sa létalité. Pendant la période de ce rapport, l'OPS a appuyé les pays de la zone andine dans le contrôle de maladies parasitaires. La coordination des actions avec l'OMS et les centres de collaboration a été intensifiée.

56. PANAFTOSA coordonne, avec l'Organisation internationale régionale de santé animale (OIRSA), un système d'information et de surveillance de l'**encéphalite équine** qui comprend le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Honduras, le Mexique, Panama et le Venezuela. Le Brésil mis à part, ces pays présentent le plus grand risque de flambées saisonnières d'encéphalite équine vénézuélienne, qui déclenchent des épidémies à des époques déterminées de l'année. En complément du système de surveillance, on a recours aux diagnostics de laboratoire pour identifier l'antigène des souches impliquées. Cette information est utilisée ensuite pour effectuer des campagnes de vaccination massive des chevaux qui aident à réduire le risque de cas humains.

57. Le continent américain continue à être exempt de cas d'**encéphalopathie spongiforme bovine**. Dans le but de stimuler les plans de prévention et de surveillance épidémiologique, l'OPS a organisé une consultation d'experts d'Europe et des Amériques, avec la participation de directeurs de services vétérinaires nationaux, qui s'est traduite par des recommandations pour éviter l'introduction de la maladie.

Autres domaines d'action de l'Unité de santé publique vétérinaire

Plan d'action

- Conservation, reproduction et utilisation rationnelle d'animaux de laboratoire, en particulier les primates non humains, pour l'investigation biomédicale et le développement de vaccins à usage humain.
- Renforcement des services de santé publique vétérinaire, au moyen de la promotion de l'enseignement de la santé publique vétérinaire, de la participation communautaire et le développement de programmes intégrés dans les systèmes locaux de santé.
- Promotion de la protection du milieu ambiant et l'élaboration de programmes destinés à rationaliser la production et la possession d'animaux, en évitant la contamination du milieu ambiant par les excréments et les résidus animaux qui peuvent véhiculer des agents de maladies.

58. La production de **modèles biomédicaux** pour le développement de nouveaux vaccins humains, le contrôle de la qualité des médicaments et des produits biologiques pour la santé publique, ainsi que pour des études de maladies humaines telles que le paludisme et le SIDA, ont été des contributions importantes de la santé publique vétérinaire.

59. Outre la fourniture des animaux à des fins scientifiques, les centres de primatologie jouent un autre rôle important qui est celui de la **conservation**, au moyen de la capture contrôlée et de la reproduction en captivité. L'OPS a collaboré activement avec le Projet péruvien de primatologie qui existe depuis 27 ans, à la protection des espèces de primates à risque d'extinction. Chaque année, environ 250 spécimens de primates d'intérêt biomédical sont transférés à des institutions scientifiques.

60. Au titre des activités en vue du renforcement des programmes de santé publique vétérinaire et animale, l'Unité de santé publique vétérinaire a participé et apporté son appui à diverses activités en coordination avec d'autres unités de l'OPS, des universités, des centres de collaboration et des associations corporatives.

Perspectives futures de l'Unité de santé publique vétérinaire

61. Dans le champ d'action de l'OPS, la pauvreté affecte approximativement 211 millions de personnes. L'Amérique latine est la région au monde la plus inégale sur le plan de la distribution du revenu, ce qui se répercute sur l'inégalité de l'état de santé de

ses habitants. Par conséquent, les thèmes de la santé publique vétérinaire se retrouvent dans ce contexte d'inégalités dans les pays et entre les pays de la Région.

62. Pour les quatre prochaines années, l'Unité de santé publique vétérinaire de l'OPS souscrira aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies ratifiée par l'OMS : l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, l'intégration de principes et de variables pour le développement durable dans les politiques publiques et l'attention particulière accordée aux pays les plus dépourvus. Selon la Directrice du BSP, Dr Mirta Roses : « **Le secteur de la santé a une grande responsabilité dans la réalisation de ces objectifs du millénaire et espère bénéficier à son tour des progrès accomplis, fruit de la concentration entre tous les secteurs** ».

63. L'Unité de santé publique vétérinaire s'inscrit dans les initiatives de l'OPS à la recherche de l'équité. Des efforts de coopération se concentreront sur les pays à faible revenu et fortement endettés (HIPC) –Bolivie, Haïti, Honduras, Guyana et Nicaragua– qui connaissent des situations préoccupantes en ce qui concerne les thèmes de la santé publique vétérinaire.

64. Les thèmes d'actualité affectent la santé publique vétérinaire, comme la mondialisation et le contrôle des maladies apparentées au commerce, aux exportations et importations d'aliments, les effets de l'urbanisation sauvage, les désastres écologiques, l'émergence et la réémergence de diverses zoonoses. En plus de ceux-ci , il y en a d'autres tels que les risques éventuels pour la santé humaine imputables aux aliments génétiquement modifiés, l'usage d'agents biologiques dans le terrorisme, la recherche de l'équité dans l'usage des progrès de la science et de la technologie dans ce domaine.

65. Pour s'acquitter de sa mission, l'Unité de santé publique vétérinaire aura comme fondement les fonctions de l'OPS (Plan stratégique du Bureau sanitaire panaméricain, 2003-2007) pour les prochaines quatre années, et axera ses actions sur : les groupes à faible revenu, les populations rurales et les enfants, et répondra aux besoins spécifiques des pays.

66. Quelques thèmes ont été retenus pour la coopération, en raison de leur priorité :

- **L'association entre les secteurs de la santé et de l'agriculture pour le développement des zones rurales** : développer des actions intégrées entre les deux secteurs, qui peuvent contribuer efficacement à une plus grande équité des conditions de vie entre les zones urbaines et plus particulièrement entre les zones rurales.
- **La révision des systèmes d'information et de surveillance épidémiologique** : afin de réaliser l'objectif de l'OPS de devenir la référence publique en ce qui

concerne l'information sanitaire, il faut réviser les systèmes existants d'information dans l'Unité, pour les rendre plus accessibles aux techniciens et aux décideurs dans les pays.

- **Les stratégies de communication sociale pour les initiatives nationales et régionales** : appuyer la construction nécessaire de circuits de communication entre les interlocuteurs des actions de santé publique vétérinaire en vue de la consolidation des politiques publiques dans ce domaine.
- **Consolider les alliances existantes et en forger de nouvelles** : même si l'Unité de santé publique vétérinaire a déjà une tradition dans les alliances institutionnelles et d'autre nature, il faut accroître ces alliances, non seulement avec les centres de collaboration de l'OMS/OPS, les institutions de recherche et d'enseignement, mais aussi avec les instances représentantes de la société civile. L'Unité entend renforcer ce travail conjoint à travers l'établissement de réseaux de communication et de groupes de travail.
- **Le renforcement des fora de décisions régionales, pour l'appui politique indispensable des États Membres** : outre leur excellence technique et scientifique, les programmes de coopération doivent compter sur l'appui politique des gouvernements, sans lequel les propositions ne peuvent pas se concrétiser. Les actions de la RIMSA, du COHEFA et de la COPAIA ont fait la preuve de cette affirmation.

67. L'Unité de santé publique vétérinaire contribuera par son travail à rendre les paroles de la Directrice du BSP, Dr Mirta Roses une réalité : « **la santé peut mobiliser l'ensemble de la société pour obtenir un développement humain accéléré durable dans le continent** ».